

31 mars et 1 juillet 1784 : Seigneurie de Mussel.

Reprise de fief et dénombrement de la seigneurie de Mussel par Claude François Passerat de la Chapelle, écuyer, ancien médecin de monsieur frère du roi et des armées de sa majesté, inspecteur des hôpitaux militaires de France, comme acquéreur de Joseph Gabriel Desbordes, seigneur du Châtelet et Mussel, tant par acte de subhastation, poursuivie et adjugée au Bailliage de Belley le 14 mai 1777 ; que par contrat particulier reçue 2 juillet 1777 par Bro, notaire à Paris ; par le second desquels actes le sieur Desbordes, en lui cédant différents objets relativement à la dite seigneurie, l'a subrogé en ses droits pour faire déclarer nulle une précédente subhastation du 18 mai 1774 en faveur de Claude Ravinet, châtelain de Mussel, laquelle en effet a été annulée par arrêt du parlement de Dijon du 18 février 1778, rendu au profit de Mr Passerat de la Chapelle, comme acquéreur et le tout pour 45 000 livres.

Historique :

Cette seigneurie, avec château et justice haute, moyenne et basse, fut détachée de celle de Chatillon, en faveur de Pierre de Chatillon, puîné de cette puissante maison qui eut pour successeur Jean de Chatillon dont hérita, en vertu d'un testament daté du 31 août 1370, Aymon de Chatillon ; ce dernier laissa Mussel à Alix, sa fille femme de Pierre de Gerbais.

Péronne de Seyssel veuve de Claude de Gerbais, reprit le fief en 1667 au nom de ses deux fils Guillaume et François de Gerbais qui moururent jeunes et dont elle hérita.

Elle laissa Mussel à Jean Pierre de Seyssel, vicomte de Choisel, son neveu qui en fournit le dénombrement en 1708.

Charles François de Seyssel-Choisel succéda à son père dans la seigneurie de Mussel, ainsi que se peut voir par l'hommage qu'il prêta pour ce fief en 1770, mais il ne le garda pas longtemps et Joseph Gabriel Desbordes qui l'avait acheté le revendit en 1777 à Claude François Passerat de la Chapelle.

